



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Grisolles, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

| COMMUNES | DELEGUÉS / DELEGUÉES | | | | | |
|---------------------|----------------------|--------------|---------|------------|--------------|---------|
| | TITULAIRES | | | SUPPLEANTS | | |
| | NOM | PRENOM | PRESENT | NOM | PRENOM | PRESENT |
| ALBEFEUILLE LAGARDE | MASSIMINO | Francis | | PRADEL | Rosa | |
| ALBIAS | LONGUEVILLE | Eric | | BARBON | Alain | |
| ANGEVILLE | VERLEY | Hélène | | CRUBILÉ | Jean-Luc | |
| ASQUES | HERREMANS | Laurence | X | IGNACE | Patrice | |
| AUCAMVILLE | GAMEL | Philippe | X | FRAYSSE | Eric | |
| AUTERIVE | RAYNAUD-TOUGE | Hervé | | FERRADOU | Jean | |
| AUTY | MOZAC | Frédéric | X | MOURGUES | Jean-Michel | |
| AUVILLAR | COMPAGNAT | Gilles | | ARNOSTI | Alain | |
| BALIGNAC | SALVADORI | Fabien | | GAUSSENS | Alain | |
| BARDIGUES | ARBIA | Dorine | | PICARD | Muriel | |
| BARRY D'ISLEMADE | PORTAL | Guy | | GONCALVES | Jean-Claude | |
| BEAUMONT DE LOMAGNE | ROBERT | Jean | | LAGARDE | Pascal | |
| BEAUPUY | CORBON | Éric | X | REY | Denis | |
| BELBEZE EN LOMAGNE | SCORCIONE | Daniel | X | REGHENAZ | Jean-Claude | |
| BELVEZE | PRADALIÉ | Jean-Pascal | | OLIVIER | Thierry | |
| BESSENS | MAGNIER | Armand | | MICHEL | Serge | |
| BIOULE | RICARD | Thierry | X | PIZZOLITTO | Ludovic | |
| BOUDOU | FIELDES | Christian | X | BOUDET | Yves | |
| BOUILLAC | BRASSEUR | Francis | X | CHAUBET | Michel | |
| BOULOC EN QUERCY | TAFOUREAU | Dominique | X | COMBATELLI | Fabrice | |
| BOURG DE VISA | LAINÉ | Arlette | | DEWAELES | Maurice | |
| BOURRET | DUSSAUX | Eric | | COUDERC | Yves | |
| BRASSAC | FLOURENS | Jean-Pierre | X | DUCASSE | Frédéric | |
| BRESSOLS | IBRES | Jean-Louis | X | OLIVE | Stéphanie | |
| BRUNIQUEL | CAVALLI | Didier | X | BASSE | Sébastien | |
| CAMPAS | FLORES | Luc | X | ASTOUL | Jean | |
| CANALS | PURCHA | François | X | BLATCHÉ | Bernard | |
| CASTANET | ROUX | Jean-Jacques | X | PETIT | Aurélien | |
| CASTELFERRUS | SABATIER | Serge | X | PECHERMAN | Bernard | |
| CASTELMAYRAN | OLLINO | Jean | | JAMAIN | Thierry | |
| CASTELSAGRAT | DECON | André | X | BORTOLUSSI | Jean-Marc | |
| CASTELSARRASIN | KOZLOWSKI | Eric | | DUMAS | Mathieu | |
| CASTERA BOUZET | MEUNIER | François | X | LADEVEZE | Josine | |
| CAUMONT | COSTES | Christian | X | CRUBILÉ | Édouard | |
| CAUSSADE | CLARMONT | Jean-Claude | X | VIDAILLAC | Jacques | |
| CAYLUS | SERVIERES | François | | POUSSOU | Gisèle | |
| CAYRAC | DAMAGGIO | Gisèle | X | VIEILLAME | Raymond | |
| CAYRIECH | JULIEN | Jérôme | | DONNADIEU | Jean-Louis | |
| CAZALS | BAGES | Catherine | | EVARD | Thierry | X |
| CAZES MONDENARD | PAYSSOT | Christophe | | ICHES | Nadège | |
| COMBEROUGER | ABRIAT | Fabian | | FIORITO | Samuel | |
| CORBARIEU | GAYRAL | Jacques | X | TORNER | Louis | |
| CORDES TOLOSANNES | DELLAC | Patrick | X | SEVEGNES | Olivier | |
| COUTURES | MORO | Géraldine | X | PILATI | Ludovic | |
| CUMONT | SANCEY | Alain | X | GUIRBAL | Jean-Jacques | |
| DIEUPENTALE | BIERGE | Michel | | GIGOUT | Pierre | |
| DONZAC | SOPETTI | Jean-Marc | | ANTERRIEU | Thierry | |
| DUNES | LEMONNIER | Dominique | X | DELPECH | Michel | |
| DURFORT LACAPELETTE | PUIGVERT | Patrice | | VIDAL | Laurent | |
| ESCATALENS | BAZIN | Philippe | | PASIN | Clothilde | |
| ESCAZEAX | LATAPIE | Gérard | X | MARTINET | François | |
| ESPALAIS | x | x | | PINCEMIN | Bernard | |
| ESPARSAC | GOMEZ | Philippe | | MINIER | Gérald | |
| ESPINAS | FERAL | Daniel | | LOMBARD | Jean-Pierre | |

AR Prefecture

DELEGUÉS / DELEGUÉES

| COMMUNES | | TITULAIRES | | SUPPLEANTS | | |
|-------------------------|---------------|-----------------|---------|----------------|---------------|---------|
| | NOM | PRENOM | PRESENT | NOM | PRENOM | PRESENT |
| FABAS | POZZA | Christian | X | GRAILHE | Stéphane | |
| FAJOLLES | LEGAL | Nadine | | MIRAMONT | Alain | |
| FAUDOAS | DUPONT | Jean-Louis | | ESCARNOT | Michel | |
| FAUROUX | VIEILLEVIGNE | Pierre | X | POUJAL | Julien | |
| FENEYROLS | ROUX | René | | MOLLIMARD | Claire | |
| FINHAN | DUBEROS | Alain | X | LE THOMAS | Christine | |
| GARGANVILLAR | GRAULIER | Roland | X | FILIFE | Jean | |
| GARIES | TONIN | Philippe | X | BONNECAZE | Laurent | |
| GASQUES | FOUCAULT | Marc | X | MANDERSCHIED | Florence | |
| GENEBRIERES | ESCALETTE | Pascal | | BALAT | Benoît | |
| GENSAC | FABAROL | Françoise | | PIZZOLATO | Carole | |
| GIMAT | DIANA | Bernard | X | ANGLADE | Jean-François | |
| GINALS | CADILHAC | Jean-Louis | X | COUTANCIER | Jean | |
| GLATENS | THAU | Philippe | X | RENARD | Claude | |
| GOAS | SENTIS | Jean-Claude | X | MOULY | Michel | |
| GOLFECH | BOCQUILLON | Patrice | X | DEPASSE | André | |
| GOUDOURVILLE | DAWANCE | Yoann | | BARNAC | Jacques | |
| GRAMONT | DONNET | Christian | X | UFFERTE | Alain | |
| GRISOLLES | CASTELLA | Serge | X | SUBERVILLE | Christophe | |
| LABARTHE | RESSIJAC | Serge | X | NOUGAYREDE | Bernard | |
| LABASTIDE DE PENNE | MALRIC | Pascal | | FOURANET | Christelle | |
| LABASTIDE DU TEMPLE | LACROIX | Frédéric | | PAILLAS | Eric | |
| LABASTIDE ST PIERRE | BEQ | Jérôme | X | BOCHU | Jean-Luc | |
| LABOURGADE | BOLZONI | Thierry | X | SAMAIN | Hugues | |
| LACAPELLE LIVRON | FRAYSSE | Dominique | | VIGUIÉ | Jean-Philippe | |
| LACHAPELLE | MEUNIER | Vincent | | VANNESTE | Bernard | |
| LACOUR DE VISA | VIALARET | Francis | X | GARRET | Guillaume | |
| LACOURT ST PIERRE | PIZZINI | Françoise | | ALFONSO | David | |
| LAFITTE | MASSON | Michel | | AUBRY | Nathalie | |
| LAFRANCAISE | SEGONNE | Franck | | BOUZEID | Joseph | |
| LAGUEPIE | BALAT | Marc | X | CROS | Emmanuel | |
| LAMAGISTERE | DOUSSON | Bruno | | PINETRE | Michel | |
| LAMOTHE CAPDEVILLE | GABACH | Alain | | SOULAYRÉS | Isabelle | |
| LAMOTHE CUMONT | MATHEVON | Yann | | DABASSE | Jean-Pierre | |
| LAPENCHE | SERRE | Lucien | | NEGRE | Carine | |
| LARRAZET | THAU | Didier | X | GIRAUDOT | Léa | |
| LA SALVETAT BELMONTET | PEZOUS | Bernard | | LASFARGEAS | Thierry | X |
| LAUZERTE | PIERASCO | Jean-Franck | | GERVAIS | Hugues | |
| LAVAURETTE | PASSEDAT | Nils | | BEDEL | Gwendal | |
| LA VILLE DIEU DU TEMPLE | MICHEL | Jacques | X | QUINTALLET | Maurice | |
| LAVIT DE LOMAGNE | HYGONENQ | Brigitte | | VALLEZ | Cédric | |
| LE CAUSE | LEFEBVRE | Jean-Michel | | COUREAU | Pierre | |
| LEOJAC | QUATRE | Christian | | MAZILLE | Pierre | X |
| LE PIN | FUSINA | Philippe | X | LARUE-DORCHIES | Jocelyne | |
| LES BARTHES | MIRAMONT | Jean-Marc | | LEMOUZY | Fabienne | |
| L'HONOR DE COS | ROBERT | Jean-Paul | | METTEFEU | Bernard | |
| LIZAC | GARGUY | Bernard | X | FREYTAG | Uwe | |
| LOZE | BOULPICANTE | Raymond | | TESTAS | Pierre | X |
| MALAUSE | MAERTEN | Marie-Bernard | X | ALY-BERIL | Eliot | |
| MANSONVILLE | GUIZOT | Danielle | | x | x | |
| MARIGNAC | RINALDI | Patrick | | BUSSO | Claude | X |
| MARSAC | LE GUILLOU | Michel | | NOBY | Jean-Claude | |
| MAS GRENIER | ESTANOVE | Philippe | X | ROUS | Gilles | |
| MAUBEC | AUGUSTE | David | X | FERRADOU | Jean-Claude | |
| MAUMUSSON | BIOLATO | Jean-Marie | | DABASSE | Daniel | |
| MEAUZAC | SALITOT | Yves | | LACOMBE | José | |
| MERLES | HOZJAN | Christian | X | FEUTRIER | Francis | |
| MIRABEL | LINSTRUISEUR | Françoise | X | PRADEL | Nicole | |
| MIRAMONT DE QUERCY | DELVOLVE | Guillaume | | AVIGNON | Thierry | |
| MOISSAC | THIERS | Jean-Christophe | | LERMINEZ | Philippe | |
| MOLIERES | HÉBRAL | Valérie | | BELREPAYRE | Rémy | X |
| MONBEQUI | MICHEL | Pascal | | DEJEAN | Sébastien | |
| MONCLAR DE QUERCY | EMBOULAS | Didier | X | ARLANDES | Régis | |
| MONTAGUDET | YVON | Gilles | | DOMINICE | Philippe | |
| MONTAIGU DE QUERCY | ALBUGUES | Patrice | | COURRECH | Francis | X |
| MONTAIN | DELLUC | Pierre | | SANAC | Christophe | |
| MONTALZAT | ESCROUZAILLES | Danielle | | NAUROY | Monique | |
| MONTASTRUC | COSTES | Anthony | X | FREMONT | Patricia | |
| MONTAUBAN | BERLY | Marie-Claude | X | BOUTON | Bernard | |
| MONTBARLA | BLEU | Jacques | X | DARNIÈRE | Dominique | |
| MONTBARTIER | BALADIÉ | Jean-Claude | X | ROGE | Jean-Louis | |
| MONTBETON | BEDOS | Danielle | | GRAND | Paul | X |
| MONTECH | BELY | Robert | X | GAUTIÉ | Claude | |
| MONTEILS | MASSALOUF | Christophe | | COLOS | Bertrand | |
| MONTESQUIEU | FEAU | Annie | | LOUSSERT | Bérandère | |

AR Prefecture

DELEGUÉS / DELEGUÉES

| COMMUNES | | TITULAIRES | | | | | SUPPLEANTS | | |
|-------------------------|----------------|--------------|---------|-----------------|-------------|---------|------------|--|--|
| NOM | | PRENOM | PRESENT | NOM | PRENOM | PRESENT | | | |
| MONTFERMIER | LANDOU | Thierry | | NADALIN | Karine | | | | |
| MONTGAILLARD | SALOMON | Bernard | | DARPARENS | Fabien | | | | |
| MONTJOI | BRUEL | Didier | X | TISSÉDRE | Christian | | | | |
| MONTPEZAT DE QUERCY | CABOS | Christian | | FAURÉ | Mickaël | | | | |
| MONTRICOUX | BOUISSET | Gérard | | JANNIN | Michel | X | | | |
| MOUILLAC | ROMANO | Jean-Claude | | LAMERA | Emeline | | | | |
| NEGREPELISSE | FERRET | Jean-Luc | | VIREL | Delphine | | | | |
| NOHIC | NIERENGARTEN | Annie | X | DESMOULIN | Dominique | | | | |
| ORGUEIL | PUJOL | Marc | | RIVERA | Antonella | | | | |
| PARISOT | CASTELNAU | Jacques | | CHEVALERIAS | Dimitri | | | | |
| PERVILLE | VIGROUX | Alain | | CAYRE | Adrien | | | | |
| PIQUECOS | HEMMER | Sylvain | X | MELO | Vitor | | | | |
| POMMEVIC | DELACHOUX | Jean-Paul | X | DELONCLE | Yannick | | | | |
| POMPIGNAN | LAMOURY | Pascal | X | FRISA | Jean-Luc | | | | |
| POUPAS | GUERIN | Pascal | | LANIESSE | Bernard | | | | |
| PUYCORNET | POÉZÉVARA | Christine | X | TRILLES | Jérémie | | | | |
| PUYGAILLARD DE LOMAGNE | BREIL | Yannick | | DIRAT | Yannick | | | | |
| PUYGAILLARD DE QUERCY | GAILLARD | David | | LACOMBE | Cyril | | | | |
| PUYLAGARDE | DESMEDT | Didier | | VIROLLE | Alain | | | | |
| PUYLAROCHE | BELON | Daniel | X | MORIN | Daniel | | | | |
| REALVILLE | CHANRION | Jean-Luc | X | MOURGUES | André | | | | |
| REYNIES | PUJOL | Christian | X | VIGOUROUX | Claude | | | | |
| ROQUECOR | DECAUNES | Jean-Pierre | X | VILLENEUVE | Jean-Pierre | | | | |
| SAUVETERRE | BELVEZE | Jean-Marc | | COENEN | Charles | | | | |
| SAVENES | VAN DE VONDELE | Laurent | X | MAMPRIN | Thierry | | | | |
| SEPTFONDS | GAZAL | Hervé | X | BETAILE | Laurent | | | | |
| SERIGNAC | BRINGAY | Climène | X | LAGARDE | Christian | | | | |
| SISTELS | QUARGENTAN | Jacques | | CLUZET | Christophe | | | | |
| ST-AIGNAN | FOURNIÉ | Philippe | X | DUSSEAU | Christian | | | | |
| ST-AMANS DE PELLAGAL | AURIENTIS | Pascal | | LAMARINIE | Julien | | | | |
| ST-AMANS DU PECH | DOUMERGUE | Didier | | MERLY | Julien | | | | |
| ST-ANTONIN NOBLE VAL | RENAULT | François | X | PAPADOPOULO | Alexandra | | | | |
| ST-ARROUMEX | DELLAC | Jean-Marc | | CESNÉ | Sébastien | | | | |
| ST-BEAUZEIL | POST | Leendert | X | GUINGAL | Claude | | | | |
| ST-CIRICE | TRAMUZZI | René | X | PARDON | Dominique | | | | |
| ST-CIRQ | BAILLS | Franck | | ROUZIES | Guy | | | | |
| ST-CLAIR | VERBRUGGE | Frank | | PAOLETTI | Jean-Pierre | | | | |
| ST-ETIENNE DE TULMONT | AUFRERE | Bruno | | RIQUELME | Nicolas | X | | | |
| ST-GEORGES | PAGES | Yves | | DERAMOND | Philippe | | | | |
| ST-JEAN DU BOUZET | BORGOLOTTO | Michel | | DUILHÉ | Geneviève | | | | |
| ST-LOUP | REBEL | Stéphane | | LAJANTE | Denis | | | | |
| ST-MICHEL | POLVANI | Pascal | | MARTINEZ | Fabienne | | | | |
| ST-NAUPHARY | LACAM | Sébastien | X | PECQUENARD | Caroline | | | | |
| ST-NAZAIRE DE VALENTANE | BARRA | Jean-Pierre | X | DALARD | Mathieu | | | | |
| ST-NICOLAS DE LA GRAVE | GARDELLA | Serge | X | CORTESE | Robert | | | | |
| ST-PAUL D'ESPIS | POCA | Josiane | X | LARET | Claude | | | | |
| ST-PORQUIER | FOSSEZ | Éric | X | PEYRUSSE | Jean-Luc | | | | |
| ST-PROJET | ESTRIPEAU | Jean-Paul | X | PISANI | François | | | | |
| ST-SARDOS | CAYROU | Hervé | X | MAGNÉ | Valérie | | | | |
| ST-VINCENT D'AUTEJAC | GRILLAT | Claude | X | GASC | Gérard | | | | |
| ST-VINCENT LESPINASSE | TRISTAN | Damien | X | CHARLES | Denise | | | | |
| STE-JULIETTE | ENGELS | Eduard | | TERRAT | Pascal | | | | |
| TOUFFAILLES | BARREAU | Jean-Michel | | LAFAGE | Philippe | | | | |
| TREJOULS | DESCHAMPS | Francis | X | CRANSAC | Sylvain | | | | |
| VAISSAC | DELMAS | Francis | | CASSAGNES | Willy | | | | |
| VALEILLES | CREHEN | Michel | X | DEVY | Nicolas | | | | |
| VALENCE D'AGEN | GROUSSOU | Bernard | X | PÈRE | Catherine | | | | |
| VAREN | HEBRARD | Pierre | X | CABARÉS | Claude | | | | |
| VARENNES | BUDZYNSKI | Jérôme | | ALBINET | Alain | | | | |
| VAZERAC | LESTRADE | Christian | X | BERGOGLIO | Irène | | | | |
| VERDUN SUR GARONNE | LAVEDRINE | Sophie | X | MARC | Raphaël | | | | |
| VERFEIL SUR SEYE | BAYLAC | Fernand | X | POUX | François | | | | |
| VERLHAC TESCOU | DUCOS | Jean-Jacques | X | EMPTAZ | Sabine | | | | |
| VIGUERON | LACROIX | Franck | | GALLINA | Pierrette | X | | | |
| VILLEBRUMIER | BLANC | Pierre | | GITOUT | Jean-Claude | | | | |
| VILLEMADE | LABRUYERE | François | | BROUSSE-BOURNET | André | X | | | |

Pouvoirs AR Prefecture

082-258200575-20240208-DCS20240208_03-DE

Reçu le 08/02/2024

| DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR | | | DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR | | |
|--------------------------------|-------------|----------------------|---------------------------------|-------------|----------------------|
| NOM | PRENOM | COMMUNE | NOM | PRENOM | COMMUNE |
| OLLINO | JEAN | CASTELMAYRAN | FOURNIÉ | PHILIPPE | ST AIGNAN |
| LEFEBVRE | JEAN MICHEL | LE CAUSÉ | SENTIS | JEAN CLAUDE | GOAS |
| GABACH | ALAIN | LAMOTHE CAPDEVILLE | FOUCAULT | MARC | GASQUES |
| SALITOT | YVES | MEAUZAC | DELACHOUX | JEAN PAUL | POMMEVIC |
| DELLUC | PIERRE | MONTAIN | BOLZONI | THIERRY | LABOURGADE |
| FEAU | ANNIE | MONTESQUIEU | FIELDÉS | CHRISTIAN | BOUDOU |
| SALOMON | BERNARD | MONTGAILLARD | TONIN | PHILIPPE | GARIES |
| AURIENTIS | PASCAL | ST AMANS DE PELLAGAL | GRILLAT | CLAUDE | ST VINCENT D AUTEJAC |
| PAGES | GEORGES | SAINT GEORGES | GROUSSOU | BERNARD | VALENCE D AGEN |
| BELVEZE | JEAN MARC | SAUVETERRE | LESTRADE | CHRISTIAN | VAZERAC |

Membres en exercice : 195

Membres présents : 105

Membres excusés : 80

Représentés par pouvoir : 10

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Assistaient également à la séance :

M. WEILL, Président du Conseil départemental
M. BELLOC, Conseil départemental du canton de Verdun sur Garonne
M. BONNARD, Directeur GRDF
M. CREUX, Directeur territorial EDF
M. TISSOT, Directeur Orange
Mme VILLALTA, Interlocutrice privilégiée Enedis
M. AILHAS, Payeur départemental
M. BOUET, Directeur Soélia
M. GOLSE, Chef de service du Conseil départemental
et le personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, des élus ne prenant pas part au vote étaient présents :

M. FALGAYRAS (ASQUES), M. FRAYSSE (AUCAMVILLE), M. SERRA (BIOULE), M. DUPUY (ESPARSAC), M. SOURSAC (FABAS), Mme LETHOMAS (FINHAN), Mme PROUET (MAS-GRENIER), M. SERGAS (MERLES), M. LAFON (MONTALZAT), M. RICHARD (MONTBARLA), M. RAYNAL (MONTBARTIER), M. CABARES (VAREN), M. MARCHIOL (ST PAUL D'ESPIS) et les représentants des entreprises du marché de travaux.

M. Castella, Maire de Grisolles souhaite la bienvenue à tous. Après un rappel historique sur sa commune, il indique qu'elle compte 4268 habitants, située dans la vallée de la Garonne à mi-chemin entre Toulouse et Montauban. Grisolles compte 98 commerces, artisans et industries, 70 associations, une crèche, une médiathèque et une école de musique intercommunales ainsi qu'une école maternelle, élémentaire, un collège et une ludothèque. Il souhaite à tous une excellente matinée.

M. Gayral remercie les membres présents et salue M. Weill, Président du Conseil départemental, M. Bonnard, Directeur GRDF, Mme Villalta Interlocutrice Enedis, M. Creux, Directeur EDF, M. Tissot, Directeur Orange, M. Ailhas, Payeur départemental et les conseillers départementaux, M. Belloc, M. Beq et Mme Nègre ainsi que les représentants des entreprises qui sont traditionnellement invitées pour la dernière assemblée de l'année.

Mme Le Furaut, nouvelle Directrice Générale des Services depuis le 1^{er} octobre 2023 se présente. Diplômée de l'école supérieure de Commerce de Toulouse avec une spécialisation management des grands groupes, elle a suivi un double cursus en expertise comptable et financière. Après avoir travaillé dans un grand groupe en audit, finances, banque, presse et multimédia, Mme Le Furaut s'expatrie à l'international où elle est chargée du développement territorial et du droit des affaires. De retour en France en 2017, elle se tourne vers le secteur public en tant que Directrice du développement économique, emploi et enseignement supérieur au sein du Grand Montauban pour occuper ensuite le poste de Directrice de Cabinet mutualisé de la ville et de la communauté d'agglomération. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, elle se tient à disposition de tous.

I - Information

◆ Calendrier des assemblées générales

M. le Président communique les 4 dates retenues pour tenir les assemblées générales 2024 qui sont, sauf impératif de calendrier, le jeudi 8 février, mardi 11 juin, jeudi 26 septembre, et jeudi 19 décembre 2024. Une commune intéressée pour accueillir le SDE 82 adressera un mail à m.beautru@sde82.fr ou prendra contact au 05 63 21 09 21. Le Président rappelle qu'un mois avant le comité syndical, un mail d'information est adressé à

tous les délégués titulaires et à tous les maires pour rappeler la date de la prochaine assemblée générale. Les maires non délégués pourront prendre connaissance du dossier de réunion mis à leur disposition 7 jours avant la réunion sur l'Extranet du site du SDE 82. A compter de 2024, la convocation des délégués titulaires sera adressée par voie dématérialisée sur leur mail personnel. Les visuels projetés lors de la réunion sont ensuite mis à la disposition des élus sur l'Extranet.

◆ Dématérialisation des convocations

M. Ibres, 2^{ème} Vice-Président, Maire de Bressols et délégué indique que la convocation des délégués titulaires aux réunions du Comité syndical se fait actuellement par courrier postal. Ce dossier, envoyé à l'adresse personnelle de chaque délégué, comprend la convocation, l'ordre du jour et ses annexes ainsi que le formulaire pour une procuration éventuelle. Afin de se conformer aux exigences règlementaires en vigueur et dans un souci d'efficacité et de respect de l'environnement, les convocations aux assemblées générales seront transmises de manière dématérialisée à compter de février 2024. Aussi, les convocations seront désormais adressées selon le processus suivant :

Envoi d'un courriel via l'application « Stela » sur l'adresse de contact habituelle avec pour objet « SDE82 Convocation « Comité syndical » dans le respect des délais règlementaires. Ce courriel contiendra un lien qui permettra par simple clic de consulter les détails de la séance (date, lieu...), de télécharger l'ensemble des pièces et les imprimer le cas échéant, de confirmer votre présence à la réunion et au repas, de saisir éventuellement un commentaire et d'ajouter cet évènement à votre calendrier.

◆ Optimisation « éclairage public et assimilés » suite à contrôle par le gestionnaire de réseau Enedis

Mme Le Furaut indique que le gestionnaire de réseau Enedis, dans le cadre de sa mission d'optimisation de l'éclairage public peut être amené à contrôler la puissance des installations à tout moment sur la base des consommations et/ou en se déplaçant sur site. Enedis exerce régulièrement des contrôles sur l'ensemble du périmètre éclairage public avec un comptage aux tarifs réglementés et en offres de marché pour tous les fournisseurs d'électricité. L'étude d'Enedis réalisée, à partir du compteur Linky, a porté à la fois sur les courbes de charge mais aussi sur les consommations et les puissances maximums quotidiennes. À la suite de ces contrôles, il a été constaté des puissances souscrites inadaptées. Aussi, Enedis a demandé à l'ensemble des fournisseurs d'informer leurs clients « éclairage public » concernés d'effectuer les augmentations ou baisses de puissance contractuelle nécessaire et ce afin d'ajuster la puissance souscrite à la réalité constatée sur le terrain.

EDF Commerce, en tant que fournisseur, a donc adressé un mail en septembre 2023 aux seules communes concernées par des modifications de puissances. A ce mail étaient jointes les références des acheminements électricité (PDL) ainsi que la puissance souscrite proposée par Enedis. Chaque membre avait droit à une période de refus de six semaines. Sur le périmètre du groupement d'achat géré par le syndicat (168 communes) seulement 64 membres ont reçu cette communication. Il est important de constater que seuls 17 membres se sont vu proposer des hausses et 47 se sont vu proposer des baisses. Il s'agissait donc d'une optimisation majoritairement en faveur des communes.

Mme Villalta, Interlocuteur privilégié Enedis ajoute que ce mécanisme existe depuis 2018 sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Ce contrôle s'impose à tous les fournisseurs. Un régime dérogatoire est prévu pour les collectivités en prenant en compte la puissance souscrite et la consommation globale et non pas le pic à l'allumage. L'avantage est d'environ 30 %. Il ne s'agit pas d'une puissance contrôlée avec un disjoncteur mais d'une puissance surveillée. L'optimisation est plutôt à la baisse compte-tenu de l'utilisation de leds.

M. Creux, Directeur développement EDF précise que sur les 17 membres qui ont été réajusté à la hausse, 3 verront un surcoût de l'ordre de 200 à 500 €/an. Certaines baisses atteignent jusqu'à qu'40 KVA sur la même commune.

M. Lamoury, délégué de Pompignan indique que les collectivités peuvent avoir accès au module EMS (Espace Mesures et Services) d'Enedis pour constater leurs puissances maximums et l'évolution des abonnements. Sur le portail des collectivités de la branche EDF Commerce, il est possible de réajuster les abonnements.

Mme Villalta confirme qu'une cinquantaine de collectivités bénéficient déjà de ce service sur le Tarn-et-Garonne. Il existe une nouvelle fonctionnalité qui est un système d'alerte, par mail, pour avertir d'une hausse ou la baisse des consommations, pour signaler des leds en panne ou un branchement défectueux. Ce n'est pas un service compliqué à mettre en place et qui va dans le sens du pilotage de l'éclairage public.

Le SDE 82 s'emploie actuellement à développer le logiciel Deepki. Cette plateforme permettra aux membres des groupements électricité et de gaz de récupérer l'ensemble des documents du marché (DCE, offre retenue, acte d'engagement, convention, ...), de centraliser les factures de consommation de leurs sites, de visualiser et de formaliser leurs données de consommation et de facturation. Un courriel explicatif ainsi qu'un guide de démarrage seront adressés aux membres par le SDE 82 avant l'ouverture de l'accès planifié début 2024.

II - Délibérations

Test des boîtiers : les délégués votants sont invités à voter pour tester le fonctionnement de leur boîtier électronique. 105 boîtiers sont activés. Le quorum est atteint.

♦ Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 a été adressé aux délégués avec la convocation. Ils n'appellent pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical. **Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

♦ Approbation d'une motion d'urgence relative à la crise des prix de l'électricité

M. le Président propose une motion aux membres du comité syndical. Il est demandé au Gouvernement, aux parlementaires d'envisager en urgence 4 mesures dans les prochains accords qui seront conclus avec l'Union Européenne à savoir :

- Renforcer la faculté dont disposent les Etats membres d'intervenir dans la régulation des prix,
- Fixer le niveau du MWh à un tarif reflétant les coûts de production français,
- Maintenir sur cette base un Tarif Réglementé de Vente de l'électricité, a minima pour les particuliers et les collectivités, et ce, toutes puissances confondues,
- Le tout, permettant d'offrir une visibilité nécessaire et durable, concernant les prix de l'électricité, aux acteurs économiques, aux collectivités et aux particuliers.

Cette motion également prise par d'autres syndicats d'Occitanie, sera transmise aux parlementaires de Tarn-et-Garonne, Ministres concernés et la FNCCR.

Mme Le Furaut indique que le SDE 82 s'interroge sur l'après dispositif ARENH au 1^{er} janvier 2026. Il est prévu un mécanisme de substitution pour lequel EDF et l'Etat se sont accordés sur un prix oscillant autour de 70 € du MWh. Dès le 1^{er} janvier 2026, il y aura un mécanisme de plafonnement de prix qui prendra effet dès que les prix d'EDF seront significativement supérieurs au prix d'équilibre moyen de 70 € du MWh. Si le prix moyen de vente de l'électricité dépasse de 78 à 80 € le MWh alors 50 % des revenus supplémentaires engrangés par EDF au-delà de ce seuil iront aux consommateurs. Si le prix moyen dépasse les 110 € le MWh la captation des revenus excédentaires sera de 90 % et bénéficieront aux consommateurs. Aujourd'hui, il est difficile de prédire le prix moyen, ni de savoir comment sera l'état du parc énergétique français en 2026, ni celui de la situation géopolitique ni le volume de la demande. Ce mécanisme semble arrêter de défavoriser EDF toutefois cela pourrait porter atteinte à la rentabilité de l'Etat puisqu'en cas de nouvelle crise énergétique si les prix tombent en dessous d'un certain seuil l'Etat sera tenu d'indemniser le fournisseur. Les dettes commerciales pourraient finalement coûter cher aux contribuables.

M. le Président rappelle que l'Etat est actionnaire à 100 % d'EDF. Il faut se réjouir de la fin de l'ARENH pour enfin sortir d'un système préjudiciable en tant que consommateurs et en tant que contribuables. Il faut cependant se montrer très prudent avec le nouveau dispositif et c'est la raison pour laquelle cette motion est proposée.

Mme Villalta confirme qu'il reste beaucoup d'inconnues mais la fin de l'ARENH est plutôt positive. Ce tarif de 70 € le MWh est là pour garantir des investissements et la stabilité économique d'un groupe important en France et a vocation à stabiliser les prix. La principale inconnue est le mode de redistribution des bénéfices aux consommateurs.

M. Creux est d'accord sur le fond de la motion ce qui permettra au gouvernement d'être bien sensibilisé sur les modalités de mises en application. Il précise que les 70 € du MWh ne sont pas un référentiel prix clients mais un prix de vente de la totalité de la production d'EDF. Pour ce qui concerne les accords du 14 novembre,

M. Belrepayre, délégué de Molières affirme que la forte hausse des prix de l'énergie et en particulier celui de l'électricité ne reposait sur rien si ce n'est sur la spéculation et se demande qui en est le réel bénéficiaire.

Les membres du Comité syndical adoptent, à l'unanimité, la motion présentée.

◆ **Approbation d'une motion d'alerte relative à la politique gouvernementale en matière d'IRVE**

M. le Président rappelle que le SDE 82 a mis en place un dispositif de 94 bornes de recharge sur le département, 16 bornes supplémentaires seront installées dans les mois à venir ce qui portera le nombre de points de charge à 220. Il rappelle également que les 13 syndicats d'Occitanie se sont engagés en mars 2022 dans une démarche conjointe pour l'élaboration de leur schéma directeur IRVE dans l'objectif de planifier le déploiement des stations de recharges ouvertes au public, la décarbonation des transports et l'électrification du parc automobile d'ici 2030.

Mme Le Furaut communique le bilan des 7 années en matière d'IRVE. En termes de budget de fonctionnement, 2 millions de dépenses ont été nécessaires pour assurer le fonctionnement des bornes. Avec une projection de 124 bornes en 2026, le coût moyen par borne et par an serait de 2722 €. Quant aux recettes, elles sont de 559 000 € d'où un déficit cumulé sur 7 ans de 1 114 000 € (160 000 €/an). En termes d'investissement, le déficit global sur 7 ans est de 1 400 000 €.

Le Président indique que la Loi Orientation des Mobilités (LOM) oblige, à compter du 1er janvier 2025, la présence d'au moins 1 point de charge (PdC) sur les parkings des bâtiments non résidentiels de plus de 20 places et d'un PdC supplémentaire par tranche de 20 places, tout ceci sans aucune précision sur le financement de tels dispositifs. Les scénarii de modélisation des besoins du territoire indiquent que 1200 à 2100 points de charge seraient nécessaires dès 2030 pour couvrir la demande de recharge sur le département. Le Président ajoute que l'investissement serait très important pour suivre une telle perspective (500 à 1000 bornes à 30 000 € l'unité uniquement pour l'investissement). On peut mesurer l'impact financier auquel il convient d'ajouter les frais de fonctionnement. Les ressources dont disposent le syndicat sont des ressources fléchées vers le domaine de l'électrification rurale et quelques politiques de transition énergétique. La question est de savoir quels sont les financements qui vont être apportés, le Fonds Vert ? Il n'y a pas de service public de la mobilité électrique puisqu'une partie de la mobilité serait financé par les collectivités.

M. Delachoux ajoute que le parc existant aujourd'hui est pratiquement obsolète compte tenu de la durée de la recharge et des dysfonctionnements des cartes mères en fin de vie. Il faut s'interroger sur la politique de développement de ce réseau pour que cela ne devienne pas une dérive financière pour le syndicat d'autant qu'il pourrait se retrouver en concurrence avec le privé qui développe les postes de recharge notamment sur les parkings des grandes surfaces.

Mme Villalta rappelle que préalablement à l'installation de bornes, une convention a été mise en place entre Enedis et le SDE 82 pour produire des pré études de puissance gratuitement pour le syndicat au bénéfice de collectivités ainsi qu'une demande de raccordement simplifiée. Enedis est très mobilisé sur le développement des bornes de recharge. Lorsque le schéma directeur sera validé cela donnera lieu à une réfection de 75 % par Enedis. L'alimentation des bornes à recharge rapide n'est pas anodine pour le réseau d'où une nécessaire poursuite de l'anticipation et de la coordination entre les collectivités, le SDE 82 et Enedis.

Mme Berly, membre du Bureau syndical, déléguée de Montauban indique que l'électricité dans une voiture ce n'est jamais qu'un carburant. Le syndicat ne s'est jamais impliqué pour savoir comment avoir de l'essence donc pourquoi l'électricité ? Selon Mme Berly, l'électricité ne sera pas le seul carburant du futur puisqu'on parle d'hydrogène et de GNV. Elle est tout à fait favorable à cette motion qui mettra encore une fois l'Etat face à ses responsabilités.

Suite à l'intervention de M. Renaud, délégué de St Antonin Noble Val, le Président du SDE 82 l'invite à prendre contact avec l'architecte des bâtiments de France pour évoquer l'installation d'une borne dans le domaine privé dans un site classé.

M. Belrepayre dit qu'il serait intéressant de savoir pourquoi les grands groupes pétroliers n'investissent pas dans ce domaine d'autant qu'ils en ont les moyens.

M. Lacam, délégué de St Nauphary souligne l'action du SDE 82 dans l'aménagement du territoire en installant des bornes de recharge. Le SDE a su mettre pendant toutes ces années le socle de ces installations maintenant il faut faire confiance au privé.

Après ces échanges, le Président propose donc 4 mesures dans la motion :

- N'envisager une installation d'une borne financée par le secteur public que lorsque les premières bornes exploitées par le secteur privé sont distantes de plus de 15 km,
- Exclure les communes rurales de moins de 1000 habitants des obligations de pose de bornes de recharge sur les parkings publics,
- Ouvrir la possibilité d'octroyer des dérogations à l'obligation de pose de bornes de recharge sur avis simple du gestionnaire du SDIRVE,
- Mobiliser le Fonds Vert pour permettre le déploiement optimisé des IRVE (ou d'autres fonds pérennes) permettant de remplacer les bornes arrivées à obsolescence, de procéder à l'entretien des autres mais aussi pour installer de nouvelles bornes plus performantes et rapides.

La politique gouvernementale et les obligations qui en découlent ne seront pas soutenables pour les collectivités et les établissements publics au regard de leurs ressources.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, affirme leur volonté d'exercer le rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire tel que lui permet l'établissement du SDIRVE pour aboutir à une offre coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés.

♦ Création d'une filiale de Soélia

L'activité de SOELIA se développe rapidement, notamment dans le domaine des installations photovoltaïques. A ce jour, le portefeuille de projets porté par SOELIA seule est constitué de 59 projets représentant environ 15 M€ d'investissements (hangars à construire, ombrières, projets au sol et projets en toiture).

Le Président indique qu'aujourd'hui Soélia fournit elle-même l'ingénierie, supporte les charges de personnel et les charges de structure et facture les frais de développement et de gestion. Cette filiale, Projets Solaires 82, sera propriété de SOÉLIA à 100%. Elle sera dotée d'un capital de départ de 300.000 €, son siège sera fixé 78 avenue de l'Europe à Montauban.

M. Bouet, Directeur de Soélia précise que l'objectif de la création de cette filiale est de structurer l'activité et de distinguer ce qui relève de l'investissement qui sera porté par cette filiale, du fonctionnement qui sera porté par Soélia qui en plus de son activité de production d'énergie prendra une activité de holding. L'intérêt est également fiscal en créant cette filiale et en la synchronisant en termes d'exercice comptable avec la holding pour faire de l'intégration fiscale. Cela signifie que si l'une des deux entités est déficitaire et l'autre bénéficiaire, fiscalement on intègre les deux résultats pour éviter l'impôt sur les sociétés que l'on est susceptible de payer. De manière générale, l'activité de production d'énergie se structure souvent par la création de filiales.

Les membres du Comité syndical autorisent à l'unanimité les représentants du SDE 82 au conseil d'administration de Soélia à voter en faveur de la création de Projets Solaires 82.

♦ Gaz : Délégation de Service Public Campsas-Montbartier : Avenant

M. Delachoux rappelle qu'en 2011, une délégation de service public (DSP) en gaz naturel a été signée sur le périmètre des communes de Campsas et Montbartier en vue de desservir en gaz la zone d'activité concertée. Cette DSP a pu se concrétiser avec une contribution financière d'un montant de 200 000 € du SDE 82. Cette DSP avait une durée limitée au terme du remboursement de la contribution qui était encadré par l'annexe 7 du cahier des charges de concession, lequel prévoit une nouvelle étude pour encadrer l'économie réelle du contrat à date donnée, soit en décembre 2023. Au terme de ces 12 années, les résultats de fonctionnement de cette DSP n'étant pas suffisamment important, GRDF et le SDE 82 ont convenu de proroger de deux années supplémentaires la remise de cette nouvelle étude de rentabilité effectuée par le concessionnaire.

Mme Angelino, chef du service Evolution des Politiques Publiques précise que l'étude est prorogée de deux années supplémentaires quant à la DSP, elle a une durée de 30 ans.

Les membres du Comité syndical « gaz » autorisent à l'unanimité le Président à signer l'avenant.

♦ Dispositif Fonds Chêne : modalités de financement des audits énergétiques

Mme Le Furaut indique que le SDE 82 a été lauréat de l'Appel à projets Fonds Chêne le 29 septembre 2023. Ce dispositif porté par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE permet d'accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités du territoire (communes et EPCI). Les fonds mobilisés par le syndicat permettront de financer 50 % du coût HT de réalisation d'audits énergétiques, sous

réserve de respect des exigences du décret tertiaire, l'évaluation du confort d'été et de la qualité de l'air intérieur. Dans ce cadre, le comité syndical du 28 septembre 2023 a autorisé le lancement d'un marché d'audits énergétiques pour faciliter l'adhésion de ses communes membres dans cette démarche. Le financement des opérations sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2026 nécessite la définition et la mise en œuvre au préalable d'un cadre d'intervention adapté au statut de la collectivité bénéficiaire :

- collectivités membres du syndicat, les communes : délibération pour la réalisation et le financement de l'audit, convention commune-SDE, réalisation de l'audit par le bureau d'études retenu par le syndicat avec l'appui du service CEP, participation financière de la commune à hauteur de 50% du montant TTC des dépenses ;
- collectivités non-membres du syndicat, les EPCI : délibération pour le financement de l'audit, réalisation de l'audit par le(s) bureau(x) d'études retenu(s) par l'EPCI, transmission des livrables et des justificatifs comptables au syndicat, participation financière de l'EPCI à hauteur de 50% du montant TTC des dépenses.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité les modalités de participation des collectivités (communes et EPCI) au dispositif Fonds Chêne et les modalités de financement des audits énergétiques.

♦ Création d'emploi

Le service Évaluation des Politiques Publiques est confronté depuis deux ans à un accroissement significatif et pérenne de sa charge de travail consécutif au développement de certaines de ses missions dont l'observatoire des usagers, la gestion du groupement d'achat d'électricité, le contrôle des ouvrages, le déploiement du logiciel Deepki. Pour répondre aux enjeux et tenir les objectifs fixés, le Président indique qu'il convient de créer, à compter du 1er janvier 2024 un emploi permanent à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C, du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Les membres du Comité syndical chargent le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent.

♦ Modification des délibérations créant le poste de chargé de projet chaleur renouvelable

Le Président indique que dans le cadre de la procédure de recrutement du chargé de projet chaleur renouvelable, poste défini par les délibérations du Comité Syndical du 15 décembre 2022 et du 28 septembre 2023, qu'il convient, eu égard au niveau d'expertise et de spécialisation attendu, de modifier le grade de recrutement à savoir ingénieur principal territorial. C'est un emploi financé par l'Ademe sur 3 ans.

Les membres du Comité syndical approuvent la modification.

♦ Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Le Président propose de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs afin de le mettre en adéquation avec l'organisation actuelle du SDE 82, résultant des créations/suppressions de poste entérinées par délibération et des différents mouvements de personnels intervenus au cours de l'exercice 2023. L'effectif budgétaire est de 58 agents pour 36 emplois pourvus dont 6 agents contractuels.

Les membres du comité syndical approuvent le tableau des emplois et des effectifs au 31 décembre 2023.

♦ Revalorisation des indemnités de mission

Le Président indique qu'il s'agit d'une revalorisation des indemnités de mission conformément à l'arrêté du 20 septembre 2023. Ainsi, concernant l'indemnité de nuitée, le plafond de remboursement en taux de base est porté de 70 € à 90 € en métropole. Pour les grandes villes (communes \geq à 200.000 habitants) et les communes de la métropole du Grand Paris, ce plafond est porté de 90 € à 120 €. Pour la commune de Paris, ce plafond est porté de 110 € à 140 €. Le taux du remboursement des frais supplémentaires de repas est également revalorisé, passant de 17,50 € à 20 € quelle que soit la zone en France métropolitaine. Toutefois, l'application de ces nouveaux montants aux agents territoriaux est subordonnée à l'adoption d'une délibération.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la revalorisation des indemnités de missions des agents territoriaux conformément à l'arrêté précité.

♦ **AR. Préfecture**
Décision modificative n° 3-2023

082-258200575-20240208-DCS20240208_03-DE

Re M. Ducos, 2023

M. Ducos, 3ème Vice-Président, délégué de Verlhac-Tescou présente la décision modificative. Les propositions intégrées dans la décision modificative n° 3 augmentent le montant du budget précédemment voté de : + 590 000 €. Elles sont motivées par l'encaissement constaté de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), l'actualisation financière des programmes de travaux et l'ajustement des dotations aux amortissements.

Sur le fondement d'une présentation détaillée, les membres du Comité Syndical adoptent la décision modificative n° 3.

♦ **Débat d'orientations budgétaires**

Ce rapport a pour vocation de présenter aux élus les grandes tendances structurant le budget du SDE 82, organisées autour de son activité principale, les travaux sur le réseau d'électrification basse tension qui requièrent la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement et d'échanger sur les projets en cours, notamment ceux liés à la transition énergétique. Pour 2024, suivant la volonté des membres du comité syndical, le SDE 82 poursuit sa mission de détection et géoréférencement des réseaux sensibles pour le compte des communes, assure l'exploitation et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques, accompagne les communes dans leurs projets de rénovation énergétique. Il s'engage dans des projets structurants axés sur des orientations stratégiques nouvelles, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et d'actions de lutte contre le changement climatique (réalisation d'études de faisabilité photovoltaïque et chaufferie biomasse). Enfin, du fait de la modification de ses statuts, le SDE a vocation à assumer dorénavant la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public réalisés sur le territoire des communes du département qui auront consenti au transfert de compétence.

M. Ducos présente le débat d'orientations budgétaires. Les principales recettes de la section de fonctionnement sont la taxe sur l'électricité (réformé en 2023 dans son mode de gestion), les redevances et les honoraires facturés par le SDE 82. Ces trois recettes s'élèvent à 7 300 000 €. D'autres recettes s'inscrivent pour 2 042 480 €, il s'agit des recettes du Fonds chaleur 2023/2024 où le syndicat devrait percevoir environ 800 000 € auxquels s'ajoutent les subventions au titre des programmes ACTEE, les recettes des bornes de recharge (184 000 €), la redevance d'occupation du domaine public télécom (200 000 €) et la vente des CEE (126 000 €). Pour les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (1 985 580 €) sont légèrement à la hausse par rapport à l'an dernier. Ces charges regroupent traditionnellement les achats et fournitures courants du syndicat incluant le coût des consommations d'électricité du bâtiment du SDE 82 et des bornes de recharge pour véhicules électriques (250 000 €), les études d'ingénierie pour la transition énergétique et enfin les marchés de sous-traitance (bornes de recharge, géoréférencement, diagnostics énergétiques, contrôle des installations d'éclairage public). Les charges de personnel sont en augmentation de 2 %. Le syndicat compte actuellement 36 agents. La masse salariale projetée pour 2024 s'appuie sur un effectif total de 40 agents occupant des emplois permanents à temps complet. Les subventions versées aux communes dans le cadre notamment du programme ACTEE et de l'ADEME (810 200 €) augmentent très fortement. Les autres charges (427 005 €) correspondent au reversement à Montech et Nègrepelisse de 97 % du produit de la TICFE. Les dotations aux amortissements sont en augmentation en raison de l'intégration des bornes de recharge pour véhicules électriques installées dans le cadre du plan de relance et des subventions d'éclairage public versées aux communes. Quant à l'autofinancement, compris entre 4 et 5 millions, il permet de contribuer au financement des travaux sur le réseau (3 millions) mais également de porter tous les nouveaux projets dans le domaine de la transition énergétique.

En investissement, le programme de travaux prévisionnel est de 13 097 700 €. Pour le renforcement, l'enveloppe est de 4 206 600 € et de 2 390 000 € pour la sécurisation. En termes de dissimulation, on a un chiffre plus élevé que les années précédentes 1 660 100 € et pour les extensions de réseau 2 232 700 € niveau stable mais historiquement élevé. Une modification est à noter, l'enveloppe apportée par le Conseil départemental est affectée au renforcement comme d'habitude mais également à la dissimulation. L'augmentation du programme éclairage public (800 000 €) est la conséquence du transfert de la compétence, somme qu'il faut compléter par 500 000 € correspondant encore aux opérations sous mandat. Une enveloppe de 300 000 € est prévue pour les réseaux de chaleur. Dans le financement de l'éclairage public est prévu les subventions qui seront attribuées au titre du Fonds vert. Les acteurs qui participent au financement de ces travaux sont traditionnellement les fonds du FACE pour les renforcements, la sécurisation et la dissimulation. On retrouve ensuite Enedis pour la dissimulation et les extensions, les communes pour les extensions et réseau télécom, le Département pour le programme renforcement et dissimulation et les pétitionnaires (extensions). Les participations aux travaux 2024 sont estimées à 9 459 488 € d'où une intervention du syndicat pour 3 638 212 €. Les autres dépenses qui ne sont pas des travaux correspondent à des subventions d'éclairage public versées aux communes qui n'ont pas transféré la compétence, à l'acquisition de bornes de

type rapide ou accéléré et enfin un programme d'équipement du SDE 82 (logiciel, mobilier, matériel de bureau et informatique, outillage technique) et coût de la maîtrise d'œuvre pour des travaux d'agrandissement du siège du syndicat.

Les membres du Comité syndical prennent acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024.

◆ Gestion budgétaire dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024

Dans l'attente du vote du budget primitif, l'exécutif peut mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il en est de même pour l'investissement toutefois sur autorisation de l'assemblée délibérante et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Aussi, dans l'éventualité de la survenance d'une dépense urgente ou résultant d'une politique en vigueur du SDE 82 avant le vote du budget 2024, et qui ne figurerait pas dans l'état des restes à réaliser, **les membres du comité syndical donnent à l'unanimité cette autorisation au Président.**

◆ Autorisation de poursuites

Le recouvrement des recettes est de la compétence et de la responsabilité du comptable, mais la liberté de gestion accordée aux collectivités et établissements publics locaux leur confère le pouvoir de décider de la politique à suivre en matière de recouvrement. Il appartient à l'assemblée de délibérer sur les autorisations permanentes et générales en matière de poursuites.

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- d'octroyer une autorisation permanente et générale de poursuites à Mr Gérald AILHAS, Comptable du SGC de Tarn et Garonne, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent quelle que soit la nature de la créance
- de fixer la durée de cette autorisation permanente jusqu'à la fin de la mandature 2020-2026
- d'autoriser M. le président à signer tout document relatif à ce dossier.

III - Activité

◆ Mode d'emploi pour transférer la compétence éclairage public (EP)

Avant de présenter un synoptique méthodologique, Mme Le Furaut rappelle d'une part l'intérêt d'une commune à transférer la compétence éclairage public au syndicat et d'autre part les procédures à suivre. Le syndicat apportera aux communes une véritable expertise. Elles vont bénéficier de mises à jour et d'une veille constante sur les bonnes pratiques et également sur les évolutions technologiques. Un suivi réglementaire sera proposé ainsi qu'une simplification administrative en la matière et enfin un logiciel de demandes de dépannage sera mis à disposition. Pour ce qui concerne la maintenance, elle sera réalisée par les entreprises pilotées et contrôlées par le SDE 82. En matière de subventions, le syndicat peut aussi accompagner les communes dans le cadre du dispositif du Fonds vert.

Mme la Directrice décline les 2 options de transfert possibles :

Option 1 : Le transfert de l'investissement se fait en 5 étapes :

- Sur demande de la commune, le syndicat lui transfère un modèle de délibération,
- La commune délibère et transmet sa délibération au syndicat,
- A réception de la délibération, le syndicat adresse à la commune un modèle de remise d'ouvrage,
- La commune complète et retourne le procès-verbal au syndicat et la convention de mise à disposition,
- A la demande de réalisation des travaux faite par la commune, le syndicat engage alors les opérations d'investissement souhaitées.

Il est précisé qu'une commune peut transférer uniquement l'investissement (option 1) et basculer par la suite sur l'option 2 (investissement et maintenance).

Option 2 : Transfert de l'investissement et de la maintenance :

- Le géoréférencement est un prérequis avant d'engager le diagnostic. Il appartient donc à la commune de mandater le syndicat qui produira un modèle de délibération,
- Le syndicat réalise le géoréférencement des réseaux,

- La commune délibère (modèle fourni par le syndicat) pour demander la réalisation du diagnostic, le diagnostic est réalisé sous 2 ou 3 mois en fonction de la taille de la commune. Le syndicat prend contact avec la commune pour communiquer le livrable. C'est sur la base du compte-rendu que la commune transfère ou non la compétence investissement et maintenance,
- Si vous optez pour cette option 2, le syndicat vous adresse le modèle de délibération pour le transfert de compétence,
- Comme pour l'option 1, le syndicat vous adresse un modèle de remise d'ouvrage avec retour par la commune du procès-verbal et de la convention de mise à disposition. Les opérations d'investissement souhaités par la commune sont ensuite lancées à réception de la demande de la commune,
- Pour la maintenance, le syndicat engage le service maintenance à compter du mois suivant la délibération et mets à disposition de la commune le logiciel de demandes de dépannage.

Le syndicat a reçu le transfert de la compétence de 44 communes en option 1 dont certaines ont également demandé un diagnostic. 43 autres communes ont commandé directement le diagnostic.

♦ Liste des communes ayant transféré la compétence optionnelle « EP »

Il est communiqué la liste des communes qui ont transféré la compétence éclairage public (option 1).



Avant de donner la parole à M. le Président du Conseil départemental, M. Gayral remercie Mme Béréni qui a fait valoir ses droits à la retraite. Après une carrière dans le privé, elle a intégré le syndicat en 2004 comme chef de service. Elle s'est investie dans le contrôle de concession électricité et gaz et l'informatique. En 2008, c'est la création de l'observatoire des usagers et en 2015 la création du groupement d'achat puis en 2018 le renouvellement du cahier des charges de concession.

M. Delachoux, élu et délégué du syndicat depuis 1989 a pu apprécier l'évolution du SDE 82 et sa capacité à gérer les réseaux, à aider les communes et à développer des énergies sur le territoire. Rentré dans la gouvernance du syndicat il se voit confié le suivi du contrat de concession. C'est à cette occasion qu'il a pu apprécier la compétence de Mme Béréni et sa capacité à établir un suivi de la qualité des réseaux. Il la remercie pour sa patience et son travail et lui souhaite une très bonne retraite.

M. le Président et M. Delachoux lui offrent une médaille pour toutes les années passées au syndicat.

Mme Béréni remercie M. le Président et le 1^{er} Vice-Président pour leur propos chaleureux. Elle a été très heureuse d'apprendre et de développer les missions qui lui ont été confiées. 19 années dans le secteur public où elle s'est passionnée dans la découverte de service public dans le domaine de l'électricité et le gaz. Un travail collaboratif et rigoureux avec les concessionnaires avec le même esprit, travailler bien ensemble pour satisfaire l'usager et les administrés dans un souci d'égalité de traitement. Le Président m'a demandé d'accompagner Mme Angelino qui me remplace et M. Vales dans le cadre de ses fonctions de chef de service informatique. J'ai accepté de transmettre les bases acquises. Je vous remercie pour toutes ces années.

M. Weill, Président du Conseil départemental salue l'ensemble de l'assistance. Il est toujours important pour le Président du Conseil départemental d'assister à l'assemblée générale d'un syndicat aussi dynamique et innovant. Cette réunion permet de faire un point d'avancement sur l'activité menée au bénéfice des communes mais plus particulièrement aujourd'hui de débattre des orientations budgétaires. Celles-ci permettent de préparer un prochain exercice riche de projets, d'évolutions réglementaires et prometteur en termes d'engagement de nouvelles démarches. Aujourd'hui, c'est une occasion toute particulière d'échanger sur un thème au cœur de notre société, l'énergie dans toute sa diversité et plus précisément sur l'actualité de la distribution d'énergie, son organisation actuelle, son devenir dans un contexte d'innovation favorisant la transition énergétique. On sait l'importance de la distribution d'électricité sur notre territoire rural en particulier comme outil fondamental d'aménagement et de développement local, pour un maintien de la vitalité économique au plus près de l'habitat. Le syndicat se place ainsi au plus près des enjeux actuels de diversification des modes de production certes mais aussi des actions de maîtrise et d'optimisation des consommations et de lutte contre la précarité énergétique. La préoccupation de l'utilisation de l'énergie est une démarche de sobriété qui s'impose à nous. Je m'associe à la motion d'urgence relative à la crise du prix de l'électricité que vous avez prise et ce n'est pas sans soulever de lourdes questions quant à l'avenir. Dans une précédente assemblée j'avais évoqué votre implication dans l'apparition et le développement du véhicule électrique en tant que véritable alternative aux véhicules consommant des énergies fossiles. Vous avez

équipé le département d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques toutefois il est à déplorer les récentes obligations de la loi d'orientation des mobilités imposant la présence d'au moins d'un point de charge sur les parkings des bâtiments non résidentiels de plus de 20 places. Les collectivités se heurtent à une augmentation des charges initiales en matière de rechargement des véhicules électriques. Il ne sera pas possible que les collectivités finales, en plus de leurs responsabilités déjà lourdes, subissent une politique volontariste dont les recettes ne seront pas assurées et sans qu'aucune subvention pérenne n'y soit consacrée. L'idée de dédier une partie du fonds vert ou tout autres formes apparait être une piste pertinente pour permettre aux collectivités de rester actrices de la mobilité électrique. Nous sommes de près ou de loin les acteurs de l'énergie mais aussi des acteurs de l'aménagement. L'aménagement de notre pays et les mécanismes de solidarité entre les territoires sont pour nous élus locaux des fondamentaux. Vous connaissez l'implication régulière du Conseil départemental dans les travaux que vous réalisez. Je serai sur cet important sujet également à vos côtés. Le Conseil départemental vous accompagne, à hauteur de 300 000 €. Je souhaite que cette subvention vous permette de procéder utilement au renforcement de réseau nécessité par le développement démographique et économique de notre département. Il reste que la meilleure énergie est celle que l'on produit et que l'on consomme de façon juste.

Avec vos équipes techniques vous veillez à mettre en place, à coût raisonnable, les équipements les plus efficaces pour une dépense énergétique mesurée. Cela se traduit notamment par la diffusion des nouvelles technologies des luminaires à led, économes et plus durables. Le Conseil départemental a également adopté pour cette technologie pour la réalisation de l'éclairage des giratoires dans le département. Cette technologie a été couplé pour ce qui concerne les derniers aménagements à des systèmes de détection d'approche et de présence afin de n'éclairer que proportionnellement aux réels besoins. Dans ce domaine et depuis 3 ans, a été initié une politique de modernisation des éclairages des routes départementales et quelques 240 giratoires. Chaque année une part du budget est affecté au remplacement des sources lequel nous amène à des baisses de frais de maintenance et de consommation couplées à une meilleure efficacité de la performance d'éclairage. Ainsi vigilance et contrôle de la consommation d'une part innovation et expérimentation d'autre part doivent nous amener à poursuivre utilement et durablement notre action auprès des communes malgré un contexte difficile marqué par les conséquences du conflit en Ukraine et au Moyen Orient. Les conséquences d'un contexte économique et social national et local sont marqués par la hausse des taux d'intérêts, le resserrement de l'obtention des crédits et l'inflation sur les impôts indirects perçus par le département. Au-delà de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement rendue de plus en plus difficile par les décisions unilatérales de l'État concernant les ressources humaines et les solidarités, il reste au Département la recherche de subventions comme une des sources de financement de nos projets afin de maintenir un service public de qualité pour toutes et tous dans le département. Des dispositifs existent dans votre domaine d'intervention, comme le Fonds Chêne intégré au programme ACTEE dont les modalités de participation ont été abordées dans le cadre de cette assemblée. Soyons optimiste toutefois, vous regroupez les 195 communes du département c'est assez remarquable pour être souligné cela prouve la confiance qu'ont les communes en votre capacité à leur assurer. Par la qualité de vos décisions et le support de vos services administratifs et techniques, une prestation de très bon niveau, un appui à leur projet de développement, une assistance sur mesure grâce à la coopération et la mutualisation des compétences au sein de votre établissement. Voilà quelques mots des éléments que je voulais porter à votre connaissance en gardant à l'esprit les convictions qui nous animent tous à savoir celle de la vitalité et du dynamisme de nos territoires. Je vous remercie.

Le Président du SDE 82 remercie M. Weill d'avoir souligné l'implication du syndicat dans les domaines de l'énergie, pour son apport financier et son soutien à la motion. M. Gayral remercie l'assemblée pour sa participation ainsi que M. Soursac, Maire de Fabas qui accueillera l'assemblée pour le déjeuner. Il souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tous.

Le Président,



Jacques GAYRAL